

imum s'appliquera aux pays qui accordent aux Etats-Unis, le bénéfice d'un tarif réduit.

Il semble évident que, le Canada appliquant son tarif maximum aux provenances américaines, les Etats-Unis appliqueront leur tarif maximum aux provenances Canadiennes.

Le gouvernement américain a, pendant de longues années, fortement protégé ses diverses industries. Elles sont arrivées aujourd'hui à un tel degré de développement et de puissance de production; elles ont un outillage si perfectionné, une main-d'oeuvre si exercée et en si grande abondance, que ces industries n'ont, pour ainsi dire, rien à redouter de la concurrence du dehors sur leur propre marché pour tout ce qui s'y fabrique.

Nous n'en sommes malheureusement pas arrivés à ce point; nos industries ne sont pas encore suffisamment établies ni assises pour que nous puissions songer à réduire si peu que ce soit les droits de douane existants.

Aussi, sommes-nous en mauvaise position pour traiter avec les Etats-Unis en vue de profiter des avantages que pourra offrir le tarif minimum américain à certains de nos produits.

Pour obtenir ces avantages, nous devons accorder au moins notre tarif minimum à nos voisins et peut-être plus encore. Or, si les produits américains représentent déjà de 58 à 59 p. c. de nos importations totales, alors qu'ils doivent payer les droits du tarif maximum, il est aisé de prévoir qu'une réduction de droits, même modique, aura pour résultat une augmentation des importations américaines au détriment du développement de nos propres industries.

Certes, le voisinage des deux pays fait que nous devons désirer vivre en harmonie et en bonne intelligence avec les Etats-Unis et rien ne prête autant aux bonnes relations entre deux pays que la facilité des échanges commerciaux.

Nous devons donc cultiver nos bonnes relations avec nos voisins; c'est dans ce dessein, d'ailleurs, qu'à plusieurs reprises des tentatives de convention commerciale ont été faites. Elles l'ont été en vain jusqu'à ce jour, mais elles seront reprises, nous n'en pouvons douter, car les Américains apprécient l'importance actuelle de notre marché et ils savent combien plus important il deviendra dans un avenir très rapproché.

Il faut donc prévoir le retour de négociations entre les deux gouvernements et le voeu que nous pouvons formuler est que le nouveau tarif américain entr'ouvre la porte à l'exportation des produits de notre sol, des produits agricoles surtout.

La publicité, c'est la multiplication des ventes.

DEMANDE INTEMPESTIVE

Une dépêche de Toronto dit que l'Association des Manufacturiers du Canada s'opposera fortement à une demande d'une imposition de droits sur le fer-blanc importé au Canada, que la Morrisburg Tin Plate Co. a adressée au gouvernement.

L'Association des Manufacturiers Canadiens a certainement de bonnes raisons pour s'inscrire contre la demande de la Compagnie ci-dessus.

Pour un bon nombre d'industries, le fer-blanc est une matière première qui ne peut être produite au Canada à un prix aussi bas qu'elle peut l'être dans le pays de Galles, où les manufacturiers ont à portée de la main, la houille, le fer et l'étain, et une main-d'oeuvre exercée, abondante et peu coûteuse.

Certes, le gouvernement peut et doit au moyen de l'imposition de droits de douane protéger les industries domestiques, mais encore faut-il que ces industries soient viables et qu'elles ne viennent pas à l'existence pour détruire d'autres industries vivantes, intéressantes et prospères.

Il ne fait nul doute qu'une imposition de droits sur le fer-blanc serait la cause d'une grande perturbation dans toutes les industries qui emploient cette matière et qu'elle aurait pour effet d'en augmenter fortement le coût pour le consommateur.

Cela est tellement vrai que M. O. Thorne, de la Metallic Roofing Co., déclarait que, si le gouvernement serait le droit demandé, sa Compagnie serait obligée de cesser les affaires. Il ne fait pas de doute que d'autres compagnies se verraient dans la même obligation de fermer leurs ateliers.

Le nombre de produits qui se vendent aujourd'hui empaquetés dans des boîtes de fer-blanc, depuis les conserves alimentaires jusqu'au cirage et à la mine pour poêles, est presque incalculable; tous ces produits devraient forcément se vendre à des prix plus élevés. Il faudrait également augmenter les prix de tous les articles en fer-blanc, notamment les ustensiles de cuisine.

Le gouvernement ne voudra certainement pas imposer la population entière pour la satisfaction de quelques individus en quête d'une sorte de monopole ou, tout au moins, de faveurs indues.

MM. les épiciers, vos clients vous sauront toujours gré de leur offrir un tonique parfait, un spécifique agréable à prendre, un remède incomparable pour les maladies de l'estomac, les maladies nerveuses, la débilité, les affections des bronches, etc. Offrez-leur l'huile médicamenteuse Sasso, importée par la maison Museo Commerciale Italiano, 43 rue St-Antoine, Montréal; vos clients l'apprécieront.

UN MOT SUR LES CHEQUES CLAVIGRAPHIÉS

L'usage s'est récemment répandu, dans un certain nombre de grandes maisons, de remplir au clavigraphes les imprimés de chèques. C'est une façon de procéder très dangereuse, comme il est facile de le comprendre, car les mots et les chiffres clavigraphiés peuvent être effacés, c'est avec une grande facilité qu'on peut majorer ou altérer un chèque.

Cette manière de faire est également en usage pour la création de billets et le tirage de traites et là également et plus particulièrement pour les billets, c'est un mode de faire qui comporte des risques. Si l'on peut avoir raisonnablement la certitude qu'un chèque sera présenté dans un court délai, il n'en est pas de même d'un billet qui pourra attendre plusieurs mois avant son échéance sans qu'il soit présenté. Pendant ce temps un détenteur malhonnête en peut changer le montant en y substituant facilement une somme plus forte et négocier l'instrument sans attirer les soupçons. Pour aucun motif on ne devrait faire de billets ou de chèques au clavigraphes.

Cette question a été forcément agitée par des banquiers étrangers qui en sont venus à la conclusion ci-dessus après une coûteuse expérience.

LES RESSOURCES DU CANADA

Comme résultat de la lecture d'un travail par Sir Charles Fitzpatrick, le 23 janvier dernier, devant la St. James Literary Society, le mémoire suivant a été adressé au très honorables Sir Wilfrid Laurier, P. C., K. C., M. G., Premier Ministre du Canada et à l'honorable Sir Jomer Gouin, Premier Ministre de la Province de Québec.

Le mémoire du président et des membres de la St. James Literary Society de Montréal expose respectueusement:

Que la Société ci-dessus est une Association composée principalement d'hommes d'affaires et de professions libérales de la Cité de Montréal, formée dans le but, entre autres choses, de considérer et de discuter les questions concernant la prospérité du Dominion et particulièrement de la Province de Québec.

Que la Société désire exprimer son appréciation de la législation très utile établie par les deux gouvernements, législative concernant la prospérité morale, sociale et matérielle du pays et de la Province.

Que l'attention de la Société a été dernièrement attirée à juste titre et d'une manière réfléchie sur les empiètements faits sur les grandes ressources matérielles du pays, et sur la nécessité d'une inspection, d'une connaissance plus étendue